Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Décembre 1891. No. 11.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

RÉCITS ET MONOLOGUES

MENUET

Marquise, vous souvenez-vous
Du menuet que nous dansâmes ?
Il était discret, noble et doux,
Comme l'accord de nos deux âmes.

Aux bocages le chalumeau
A ces notes pures et lentes ;
C'était un air du grand Rameau,
Un vieil air des *Indes galantes*.

Triomphante, vous surpreniez
Tous les cœurs et tous les hommages,
Dans votre robe à grands paniers,
Dans votre robe à grands ramages.

Vous leviez, de vos doigts gantés
Et selon la cadence douce,
Votre jupe des deux côtés
Prise entre l'index et le pouce.

Plus d'une belle, à Trianon,
Enviait, parmi vos émules,
Le manège exquis et mignon
De vos deux petits pieds à mules.

Et, distrait par le bonheur
De leur causer cette souffrance,
A la reprise en *la* mineur,
Vous manquâtes la révérence.

FRANÇOIS COPPÉE.

L'ENFANT DU MÉCANICIEN

I

Jean-Marie Legorec était un petit Breton pur sang: pur cœur de chène durci... pur granit.... Il avait douze ans, de grands cheveux blonds bouclés, une peau blanche et fine, et de beaux yeux bruns estompés de noirs sourcils très épais, de cils sombres démesurément longs, recourbés et soyeux... C'était un charmant et intelligent enfant, que tous les employés de la gare de Rennes adoraient.

Son père, Yves-Marie Legorec, était mécanicien,—"un gaillard franc et sérieux, sur lequel on pouvait compter,"—disaient les rapports des inspecteurs.

Sa mère, une Kermaïdec, pauvre descendante d'une des plus anciennes familles des Cornouailles, venait de mourir en donnant le jour à son cinquième enfant ; quand elle vivait à tous les "Ker..." de Bretagne, elle avait le droit de dire "Mon couson," l'humble femme du conducteur de locomotives.

Jean-Marie, son aîné, avait hérité d'elle la peau marmoréenne, les attaches délicates des vieilles races, et la chevelure orgueilleuse des descendants des "brennes" et des druidesses ; il avait, de son père, l'ossature robuste et les muscles noueux déjà, et le regard énergique,—ces yeux des chouans ou belluaires,—qu'ont aussi, dans les nuits sombres, par les orages, les pluies et les tourmentes, aux aguets, les mécaniciens responsables.

Le petit Jean-Marie Legorec était presque toujours le premier de sa classe.

...Ce jour-là,—c'était un jeudi de congé,—une vieille femme soignait les marmots, ses frères et sœurs ; lui, le grand "gars," partit, les mains dans ses poches, du côté du chemin de fer.

—Ton père fait le "325" aujourd'hui ? lui demandèrent deux hommes d'équipe, pendant que sur le pont de l'Alma, il regardait attentivement, à dix mètres au-dessous de lui, les manœuvres des trains en formation, à la batterie d'aiguilles des lignes de Saint-Malo, de Redou et de Brest.

Jean-Marie se détourna et releva sa jolie tête expressive, dans un nuage subit de fumée crachée à la sortie du pont par une locomotive aux halètements sourds, lents et rauques.

—Oui, monsieur Lemeun, répondit l'enfant, et je crois qu'il doit repartir par le "19" demain matin.

—Il s'y connaît le gosse !... Nous allons reboire une "*bolée*," hein, Omnès ? On te la paie !...

Un vrai Breton, même à douze ans, ne recule jamais devant une "*bolée*," jamais !

L'enfant suivit les deux hommes, très fier, et vida à moitié sa grande tasse de cidre, d'un trait, sur la table poisseuse... On l'envoya au bureau de tabac voisin... Quand il revint, les deux brutes avaient versé quatre verres de cognac dans le reste de sa boisson... Une subite idée de génie, une bonne farce : "saoûler" le gamin !... Oh ! là, là ! cela allait être drôle ! !

Le petit, en reportant la tasse à ses lèvres, s'aperçut aussitôt du tour qui lui avait été joué ; mais, par orgueil, il ne broncha point, vida sa "*bolée*" à fond, bravement, crânement, remercia, et s'en alla au-devant de son père.

Il ne rencontra point le mécanicien, qui était déjà arrivé.

Fatigué de ses dix heures de service, debout, la moitié du corps brûlée, l'autre glacée par le vent rapide de la marche, économe, sans sortir en ville, Legorec était vite remonté chez lui, au plus court, par un étroit sentier coupant le remblai de la voie, pressé de se laver et de dormir.

Son chauffeur avait remisé au au dépôt sa machine,—la machine 3672.

II

Ah ! que le petit Jean-Marie la connaissait bien, cette machine-là !

Lui, le gâté de toutes et de tous, on le laissait entrer au dépôt, par un passage réservé aux employés,—bah !—comme on autorise les enfants des châteaux à visiter les chevaux de leurs papas, puisque les valets d'écurie sont ou doivent être là pour qu'il n'y ait pas d'accidents.

La machine 3672 !

Jean-Marie tournait autour, guilleret, faisant l'homme et le connaisseur, sifflotant.

Etait-elle brillante, luisante, avec sa chaudière géante, ses roues énormes, ses gros cylindres, ses cuivres semblables à de l'or, ses longues barres d'acier blanc tendues comme les jambes d'un pur sang au galop !

Et le poitrail de ses deux tampons gigantesques, en avant !... qui donc résisterait à son choc colossal ?

...Jean-Marie ne savait ce qu'il avait... C'était drôle : du feu lui coulait dans les veines, des éclairs lui passaient dans les yeux... Il ne pouvait se contenir... Il le fallait :—une minute, une minute au moins,— lui si raisonnable d'habitude !—envers et malgré tout, il voulait monter sur la *Nuit*,—car elle s'appelait la *Nuit*, la 3672 !

...Autour de lui, il regarda furtivement.

Très loin, derrière les tenders, un seul homme vidait une fosse, par pelletées automatiques, lui tournant le dos. C'était, du reste, une des heures les plus propices de la journée, l'heure calme de répit entre les trains, où les employés allaient boire. Au loin, une sonnerie électrique, tremblotante, indiquait qu'un signal était fermé...

En deux bonds, Jean-Marie grimpa sur la locomotive.

Comme on était bien là ! Quel orgueil ! Sur la *Nuit !* C'était lui qui était, en ce moment, le maître de la *Nuit !*

.. Sans bruit il ouvrit la porte du foyer. Oh ! que cela était chaud ! Quelle fournaise ! Cette aiguille du manomètre, le niveau d'eau, voilà ce qu'il ne fallait point perdre de vue, en cours de route ! Et les rails donc, devant soi, à travers ces grosses glaces rondes, au milieu des ténèbres, surtout !

Et dire qu'il n'y aurait qu'à tourner le volant du changement de marche, à tirer légèrement là, sur le "régulateur,"—cette poignée plus luisante que tout le reste,—cela marcherait !...

Un peu ! un petit peu seulement ! pour essayer, pour faire avancer la machine 3,672 d'un mètre !...

...Un jet de vapeur ! un autre ! un autre plus vif, plus fort ! un crachement puissant de fumée, comme lancé par les naseaux d'un gigantesque étalon..... la lourde masse s'est ébranlée, roule, sort du Dépôt.

Un employé se montre au loin ; l'enfant prend peur, hésite, se trouble, devient fou, veut faire machine en arrière, se trompe, tire de toutes ses forces sur le levier étincelant...

Comme sous d'irritants coups d'éperons, la *Nuit* s'élance...

Oh ! que sa charge est légère !... En avant ! à toute vitesse !..... Elle qui est habituée à voler comme un trait, même avec des cent mille et des cent mille kilos !... En avant ! En avant !..... Maintenant, elle hennit, elle file, joyeuse, libre !...

Surpris, l'aiguilleur des trois embranchements de Brest, de Rennes et de Saint-Malo se jette dehors de sa guérite.

Avant qu'il ait pu déployer son drapeau rouge,— pendant qu'un sous-chef de gare, à casquette blanche, là-bas, derrière, agite ses bras fortement,—la machine a franchi toutes barrières, tous signaux sacrés,—elle a suivi les rails réglémentaires dirigés sur la ligne de Saint-Malo,—et elle fuit comme un tourbillon...

Le vieil aiguilleur n'a eu que le temps de reconnaître au passage,—debout, à la place habituelle de son père,—le petit Jean-Marie Legorec, pétrifié d'impuissante terreur, pâle comme un petit cadavre, semblant demander pardon et secours, de ses grands yeux démesurément ouverts, ses longs cheveux flottants en arrière, dans la fumée...

Loin déjà, tout là-bas, on distingue aussi des surveillants de la voie qui les bras levés ou leur drapeau à la main, gesticulent, semblent pousser des cris.

Mais qui donc oserait se jeter devant ce Léviathan emporté ?... Qui ?... Comment lui sauter à la crinière ? le maîtriser ?... Il n'y a qu'à s'écarter au plus vite... place !...

Et la *Nuit* passe, dans un rugissement de défi......

III

Le sous-chef de gare de Rennes s'est précipité au télégraphe.

Sa dépêche est à peine transmise que le chef de gare de Betton (à quoi servent tous les signaux fermés !) voit accourir la *Nuit* comme un ouragan.

Que faire, mon Dieu ?...... Si l'enfant pouvait seulement ralentir, renverser la vapeur !...... Lui seul peut dompter le monstre... On le lui crie, on le lui hurle !...

Vainement !......

Mugissante, terrible, la machine 3672 est passée......

Et c'est la voie unique !... Et il n'y a plus qu'une gare avant une rencontre inévitable avec le train 22 de voyageurs parti maintenant de Combourg !...... Oh ! Dieu ! la seule, l'inévitable décision à prendre, sous peine de crime !......

—Le télégraphe... encore !...

—Chef !... chef !... sûreté !...... vite !... Aiguillez sur buttoir... Faites dérailler machine échappée......

—*B. C.* Bien...... Compris !

—Trois hommes, des drapeaux rouges à la main. Deux qui ont couru en avant de chaque côté de la ligne, pour la forme hélas ! C'est le chef de gare de Saint-Germain-sur-Lile et son facteur-mixte. L'autre en blouse bleue, à la casquette de cuir bouilli,—ce vieux qui vient de tourner un levier maintenu d'une grosse main calleuse, — auprès d'une touffe admirable de genets aux fleurs d'or, c'est l'exécuteur... le "bourreau."

La voici la bête monstrueuse, la bête infernale, courbant l'herbe sur son passage, faisant tourbillonner derrière elle la poussière et les petits cailloux.

Instinctivement, le petit Jean-Marie Legorec a levé ses bras au ciel. La pieuse Bretonne, sa mère, à présent là-haut, lui apprenant ainsi à prier quand, tout rose et mignon, il souriait sur ses genoux.—On l'a vu, il a voulu dire quelque chose, croit-on, sa bouche s'est entr'ouverte, mais on n'a rien entendu... ses cheveux blonds flottaient !... flottaient...

—C'est fait !... la *Nuit* a abandonné la ligne directe : elle a pris la petite voie oblique, aux rails rouillés, longue de 400 mètres tout au plus.

Deux secondes !...

Un coup de bélier, assourdissant !... des madriers brisés, des morceaux de fer arrachés... la terre bouleversée, ravagée, fouillée...

Et la *Nuit* se couche... dans un nuage de vapeur et de poussière.

Les voyageurs du train 22 sont sauvés, mais il y a là, en bouillie, sous les genets d'or, un petit cadavre au milieu des débris et du charbon fumant.

PIERRE DUO.

CHRONIQUE

Je donnais à entendre, la semaine dernière, que les maîtres de poste pourraient avec avantage subir un examen sur la déschiéroglyphisation,—se mot est ma contribution à l'Exposition de Chicago, section des pyramides égyptiennes—des adresses des lettres qui passent dans leurs mains dans les centres mixtes. Je vais prouver ma thèse au moyen du seul canton d'East Templeton, qui renferme la Pointe Gatineau, Perkins Mills.

Le maître de poste a là à combattre plus sérieusement que partout ailleurs et contre l'orthographe et contre l'écriture. Deviner certaines suscriptions est parfois un trait de génie. J'en ai sous les yeux que je ne saurais déchiffrer ; je ne puis les communiquer au lecteur sans avoir au préalable reconnu les lettres de l'alphabet qui entrent dans leur formation ; or il s'en trouve, de ces lettres, qui ressemblent aux plus fantasques des animaux apocalyptiques inventés par le saint rêveur de Pathmos. Sur quelles pattes les mettre ? C'est là qu'il n'y a pas de pattes de mouche, cette excuse à la mode pour les écritures féminines négligées, mais plutôt des coups d'estoc et de taille qui ne demandent aucune excuse pour leur ambition de représenter des signes convenus.

Le maître de poste se nomme John MacGrady—et j'ajoute que c'est un parfait gentleman ; on l'appelle

Mr. Gaunier Maigraidere
Gatineau Pointe
M. (illisible) Marselai
Temple tonne
porquine Simile
Madame la Ehen (O'Hagan)
tampetenne pesteffice
Misuet Gosseph Gollet
poin De la Catinain
prevent de Que Bec
Deumeiselle Geulé gendreinee
tent penenne
cathino peinte
Madame gardina charrent
catinau poin
lette praicer
Mrs edenard érute
plainte cudineau
Janné Man
Cathinaux pont
Appeton

MARCHANDISES D'AUTOMNE ¿ 1891. ?

Moncinor baptiste sabliere
Coulastique
lac des de Montagnes

No ter thé tro Holle
provains de qué bect
conthé da towa
(Il s'agit ici du notaire Têtreau de Hull)

Monsieur Onésime Bussière
emplaiyez A Lasi Des A Liénée
Lang poin

Je trouve ailleurs Michelle chain jacque, tempeton ; puis sophie Bélisle, Ata wa, pointe la catinau, Themplatônne.

Je ne puis terminer sans signaler monsieur armidase St ga C ques, Gatineau pointe, postafise, tomChipe tombletone.

Et ainsi de suite pendant trois jours et trois nuits !

***

Comme on dit des vérités sans le vouloir ! Un journal de Montréal annonce la mort de Lord Lytton, ambassadeur anglais à Paris, avec biographie *obligato*, où je lis : " En 1830, il devenait comte de Lytton Derby, et vicomte Knebworth, son père n'ayant été que *larron*."

C'est bien, n'est-ce pas ? ce qu'ont été les *barons* anglais, les fondateurs de la noblesse anglaise. ALPHONSE LUSIGNAN.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Decembre 1891

RENVOI D'OFFICE DU CABINET MERCIER

La commission nommée dans l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs a fait son rapport préliminaire On dit que les trois juges Jetté, Baby et Davidson s'accordent. En conséquence, mercredi dernier, le lieutenant-gouverneur a cru devoir démettre ses aviseurs, qui ont perdu sa confiance. Inutile de dire que la presse rouge de Québec jette feu et flamme, qu'elle perd haleine et autre chose à crier à la tyrannie, à l'inconstitutionalité de l'acte de son honneur le lieut gouverneur Angers Les dépêches de la fin de la semaine ne parlaient ni plus ni moins que d'une émeute, que d'un soulèvement du peuple de Québec contre Spencer Wood, c'est-à-dire un bris de carreaux qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves.

Ce serait là la digne fin de ce gouvernement né d'une idée malsaine insufflée dans les masses par les habiles exploiteurs qui n'avaient qu'un but : carotter et surtout bambocher aux dépens du trésor public.

Heureusement, le peuple de Québec a été plus sage que les meneurs, et nous en sommes heureux pour l'honneur de la nationalité qui était en jeu.

On parle beaucoup par le temps qui court de constitution, de précédents, et que savons-nous encore ? Il nous semble cependant que toutes ces choses qui prêtent singulièrement à arguties, d'après l'opinion de celui qui s'en sert, ne devraient pas être contraires au bon sens le plus élémentaire.

Rappelons sommairement les faits :

Au cours de la session dernière, le sénat du Canada a institué une enquête au sujet de certains sub sides votés par la Puissance pour la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. D'étranges découvertes furent faites ; l'opinion publique s'émut au point que le représentant de la Couronne dut demander des explications et l'éclaircissement des actes que l'on reprochait à ses aviseurs. M. Mercier a accepté la commission royale, composée des honorables juges Jetté, Baby et Davidson, ou mieux, il l'a nommée lui-même, puisqu'en réalité cette nomination a été faite par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il semble que la commission a dû être nommée pour quelque chose. Sinon, il était du devoir de M. Mercier de la récuser, de se démettre plutôt que de l'accepter. Voyez donc un premier ministre qui consent à passer par toutes les fourches caudines des derniers temps, quand il sait que cela n'a pas sa raison d'être et n'aura pas de conséquence pratique. Cela n'est pas, certainement Il faut donc croire que dans l'opinion de M Mercier, le verdict de la commission valait quelque chose, puisqu'il l'a nommée !

Il en appelle au parlement dont il est justiciable. Mais pourquoi a-t-il accepté la commission royale ?

On cite le cas de M. Letellier. Peut-on le comparer avec le cas de M. Angers ? Nous ne le croyons pas. Il y a, pour le moins, la différence de la commission royale nommée par M. Mercier.

Le peuple aura à juger avant longtemps. La lutte sera certainement la plus violente qu'il y ait eu depuis longtemps dans la province de Québec Qui vivra verra !

La contestation de l'élection de l'hon. D. Mills vient d'être renvoyée avec dépens contre le pétitionnaire.

CHRONIQUE

Noël ! Que de souvenirs ce mot n'évoque-t-il pas ? Noël ! L'on se revoit enfant, au bon temps de naïveté heureuse où l'on croyait encore au petit Enfant-Jésus, venant lui-même emplir de bons bons et de jouets, notre bas, notre plus grand, soigneusement accroché à la cheminée ! Noël ! C'est cette veille inaccoutumée de la Messe de Minuit, si gaie ; notre agitation, pour ne pas succomber au sommeil ; c'est le carillon solennel des cloches au milieu de la nuit ; c'est l'église avec ses milliers de lumières éblouissantes ; ce sont les Noëls joyeux que l'orgue égrenne en notes suaves sous la voûte du temple ; c'est la crèche, c'est le petit Enfant-Jésus, souriant, radieux ; la vierge en extase, Saint-Joseph gravement recueilli, les bergers à genoux, les moutons, le bœuf et l'âne, saintes et délicieuses images les plus pures de notre enfance ! Noël ! C'est le réveillon, l'inoubliable repas de la famille ; la mère est là, fatiguée, mais souriante, heureuse du bonheur des siens ; elle songera à s'asseoir seulement lorsque personne n'aura plus besoin d'elle. Heureuses années ! hélas ! trop tôt disparues pour toujours !

***

L'enfant a grandi. Voici Noël. Mais au foyer, à la table, pour la première fois, il y a une place vide. Sur la table du réveillon, si joyeuse jadis, plane une ombre de tristesse, c'est le souvenir de l'absent. Que fait il ? Où est-il à cette heure ? Son nom n'est pas prononcé ; mais les regards s'évitent, tout le rappelle, sa place est là. La place de l'enfant parti du toit paternel ne se remplit jamais, elle est toujours là qui l'attend ; c'est ce qui rend l'absence plus douloureuse que la mort. Ceux qui sont disparus pour toujours ne sont pas oubliés, mais là, du moins, il n'y a plus cette inquiétude de chaque jour, de tous les instants. Heureuses les familles qui ne comptent pas de places vides à leur foyer !

***

L'absent, lui, n'a souvent pour célébrer la Noël que des souvenirs. Ce jour-là, loin des siens, parmi des étrangers, il refait sa vie d'autrefois, il se reporte par l'imagination aux belles années écoulées ; la joie de ceux qui l'environnent ne font que redoubler sa mélancolie. Non, vraiment il n'y a d'anniversaire heureux qu'au sein de sa famille ; celui-là seul qui en est séparé le comprend.

Un jeune homme part de chez son père, plein d'ardeur, d'ambition, d'enthousiasme, il a des ailes, il veut prendre son essor, mais mon Dieu que la chute est lourde et pénible ! Quel désenchantement ! Lui qui n'a vu la vie qu'à travers le prisme enchanteur de l'amour maternel, de l'affection des siens, il la voit tout à coup sans transition, sous son véritable jour. Il perd ses illusions. Il est froissé, souvent dans ses affections, dans ses amitiés, dans ses croyances. Il est obligé de lutter continuellement pour l'existence quotidienne, et il regrette amèrement le temps qui n'est plus. Heureux celui qui peut passer sans découragement, qui peut affronter tous les obstacles et les surmonter ! Heureux surtout celui qui, dans ce combat ne perd pas tout ce qu'il apporte en entrant dans la vie réelle, les saintes croyances qu'il a acquises sur les genoux d'une mère chrétienne ! Celui-là saura, même dans l'adversité, trouver des consolations dans la fête de Noël en contemplant la crèche où naquit celui qui est venu dire : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.*

Nouvelles Religieuses

M. l'abbé Beaudry est parti pour Montréal dimanche soir.

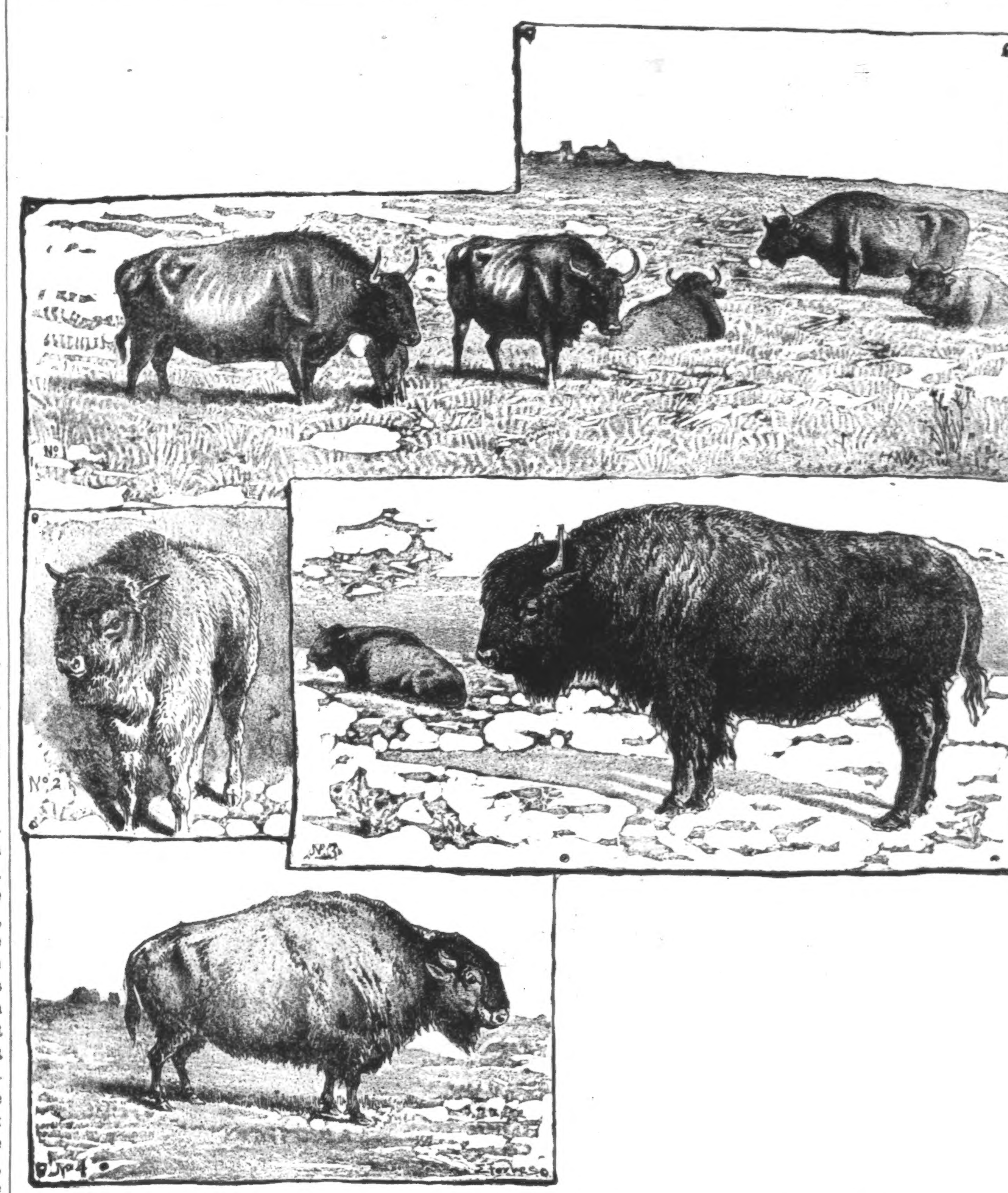
Monseigneur l'Archevêque, le révérend Père Dandurand, M. l'abbé Cloutier sont revenus de Montréal jeudi matin. La santé de Sa Grandeur est bonne et a peu souffert des fatigues du voyage, grâce à la gracieuse attention du C. P. R. qui a mis à sa disposition la voiture particulière du président Van Horne. Le révérend Père Dandurand est revenu malade. Il est à espérer que cette indisposition ne sera que passagère.

Jeudi dernier était le cinquantenaire de l'arrivée de la première cloche à Manitoba. A cette occasion, le soir, le carillon de la cathédrale a sonné à toute volée pendant plusieurs minutes.

A son passage à Ottawa le révérend Père Dandurand, ancien curé de la capitale, a été l'objet d'une touchante démonstration.

A l'instigation de Sa Grandeur Mgr Duhamel, M. le Grand Vicaire Routhier convoquait les paroissiens à la Basilique. Monseigneur, M le Grand Vicaire, le Père Dandurand et plusieurs membres du clergé avaient pris place auprès de la balustrade. Monseigneur, le premier, prit la parole, et en termes émus fit l'éloge du bon religieux qui a été son pasteur, son professeur. Puis, M le Dr Valade présenta une belle adresse au nom des citoyens. La réponse du Rév. Père Dandurand a été des plus touchantes ; son émotion était partagée par tous. Personne n'a pu retenir ses larmes, quand Mgr l'archevêque Duhamel pria le vénérable vieillard de bénir encore ce peuple qu'il avait tant aimé. " Monseigneur, dit le Père Dandurand, je ne puis vous refuser ce que vous voulez bien me demander ; mais permettez-moi de puiser dans votre cœur de père la bénédiction que je m'en vais leur donner."

Toute l'assemblée, émue jusqu'aux larmes, s'agenouilla aussitôt, et le vétéran des Oblats canadiens fit descendre sur les paroissiens de Notre-Dame d'Ottawa une de ces bénédictions de choix que le ciel ratifie toujours et qui sera pour eux tous comme un arôme conservateur et un gage du bonheur du ciel.



BUFFALOS ET LEURS CROISÉS AVEC LES DURHAMS—(Du *Western World.*)

Une dépêche de Baltimore dit : Dimanche matin, la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul était remplie de représentants du clergé et de fidèles catholiques venus pour être témoins de l'ordination à la prêtrise d'un homme de couleur, la première qui ait jamais eu lieu aux Etats-Unis. Son Eminence le cardinal Gibbons officiait ; l'ordination a été précédée par la célébration d'une grand'messe solennelle. Le nom du nouveau prêtre est Charles R. Uncles. C'est un quarteron né à Baltimore même ; il est âgé de 30 ans. Il célèbrera sa première messe le matin de Noël. Au commencement de la nouvelle année, il ira exercer son ministère parmi ses compatriotes. Il y a à Chicago un prêtre nègre, mais ce dernier a reçu son éducation et a été ordonné à Rome.

M. le chanoine Mayrand, qui a célébré ses noces d'or ces jours derniers, est né à Deschambault, comté de Portneuf, le 3 mai 1811. Il a donc 80 ans de vertus, de travail, d'abnégation et de bonnes œuvres.

Le 1 avril 1838, il était fait prêtre et quelque temps après, partait pour les missions de la Rivière Rouge. Il était missionnaire lorsque M. l'abbé Laflèche, aujourd'hui évêque du diocèse des Trois-Rivières, et le R. P. Taché, maintenant archevêque de Saint-Boniface, allèrent évangéliser les sauvages.

En 1845, M. Mayrand revenait dans la province et était nommé curé de Saint-Zéphirin. En 1848, il devint curé de Saint-François de la Beauce, et en 1849 curé de Sainte-Ursule. En 1864, il fut transféré au collège Masson, à Terrebonne, puis nommé de nouveau curé de Sainte-Ursule en 1866.

C'est à Sainte-Ursule surtout que le zèle du vénérable curé s'est exercé. C'est à lui qu'est due pour une large part, la prospérité de cette belle paroisse.

L'église actuelle de Sainte-Ursule a été construite par ses soins. C'est un bel édifice qui fait honneur à la paroisse.

Le magnifique couvent où les enfants reçoivent l'instruction et les vieillards, les infirmes et les orphelins, l'hospitalité, est dû à ses sacrifices personnels.

Plusieurs bourses fondées par lui, dans nos collèges, procurent l'éducation à plusieurs garçons.

C'est cette longue vie de travaux méritoires, de services rendus et de bonnes œuvres accomplies que l'on célébrait lundi et mardi à Sainte-Ursule.

Le Rév. Père Dowd, curé de la paroisse de Saint-Patrice, Montréal, est décédé le 19 courant, à l'âge de 78 ans. Le Rév. Père avait célébré son jubilé sacerdotal il y a quatre ans.

Mgr Bégin, nommé coadjuteur du cardinal Taschereau, sera installé dans ses fonctions vers la mi-janvier. En même temps, Mgr Marois sera sacré évêque de Chicoutimi.

Installation de la Cour Saint-Boniface des Forestiers Catholiques

Dimanche au soir, à huit heures, avait lieu, dans la salle du Collège, l'inauguration de la première cour des Forestiers Catholiques fondée à Manitoba.

M. Michel Cyr, de Chicago, ayant été délégué par la Haute Cour, présidait la cérémonie. Après avoir expliqué en peu de mots le but et les avantages de l'association, il lut la charte qu'il remit au Chef Ranger, et ensuite eut lieu la présentation des différents officiers.

M. Ernest Cyr, le Chef Ranger, fit quelques remarques et remercia l'assemblée de s'être rendue en aussi grand nombre, prouvant par là tout l'intérêt qu'elle portait à la nouvelle association.

Le but de cette organisation, tel que défini dans la constitution de l'ordre, est de promouvoir l'amitié, l'union et la véritable charité catholique entre ses membres.

La Cour Saint-Boniface des Forestiers Catholiques comptent actuellement vingt huit membres. Voici la liste des officiers élus à la première assemblée tenue le 6 décembre courant : Chapelain, Rév. M Messier, curé de la paroisse de Saint-Boniface ; Chef Ranger, J. E. Cyr ; Vice-Chef Ranger, H. Béliveau ; médecin examinateur, Dr D'Eschambault ; secrétaire-archiviste, J. P. Prud'homme ; secrétaire-financier, L. N. Bétournay ; trésorier, S. A. D. Bertrand ; syndics, T. Pelletier, A. Bleau, J. P. O Allaire ; 1er conducteur, J. B. Leclerc ; 2me conducteur, E. Guilbault ; sentinelle intérieure, Louis Fournier ; sentinelle extérieure, Jos. Gagnier.

Elections Municipales

MUNICIPALITÉ DE LABROQUERIE

Résultat des élections municipales :

Joseph Hébert élu préfet, majorité 15 voix.

Conseillers—Francis Benoit, Camille Boily, Joseph A. Nolin, Robert Ramsay.

MUNICIPASITÉ DE TACHÉ.

Quartier No. 3, Maxime Goulet élu conseiller.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

M. Patrice Breland a été élu préfet.

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM.

M. Pierre Parenteau élu préfet par une forte majorité.

MUNICIPALITÉ D'ASSINIBOIA.

Alexander Murray, préfet.

MUNICIPALITÉ DE DESALABERRY.

Préfet—Alfred LaSalle, accl.

Conseillers—Quartier No. 1, Arthur Laroche, G. Brisson.

Quartier No. 2, Wm. Charette, Ferd. L'Heureux.

Quartier No. 3, Jos. Bourgeois, Jos. Riel.

L'HON. C. P. BROWN

L'hon. C. P. Brown, qui a joué un rôle marquant dans notre politique provinciale depuis 1874, est décédé jeudi matin, à Winnipeg, à l'âge peu avancé de 43 ans, après à peine huit jours de maladie. M. Brown a succombé à la pneumonie.

En 1874, M. Brown se fit élire pour la première fois. Il fut constamment élu jusqu'en 1888, où il abandonna la politique pour reprendre sa profession, le génie civil. Durant ses dernières années, il travaillait à une invention, une nouvelle charrue à vapeur, et il aurait réussi bientôt, disent les connaisseurs.

De 1878 à 1887, M. Brown fit partie du ministère Norquay comme ministre des travaux publics, la plupart du temps Les grands travaux d'assainissement des terrains marécageux de la province ont été exécutés sous son habile direction. Ses connaissances le qualifiaient éminemment pour ce poste important.

Sans être un orateur, M. Brown parlait avec beaucoup d'autorité et de conviction. Il était surtout logique. Il savait ramener la discussion sur son véritable terrain et déduire les véritables conclusions.

On a pu lui reprocher des fautes. Quel est l'homme d'état qui en est exempt ? Mais on doit également reconnaître les grands services qu'il a rendus.

Les autorités provinciales ont décidé de faire des funérailles publiques à M. Brown, et nous devons les en louer.

Ces funérailles ont eu lieu vendredi dernier, au cimetière Brookside, au milieu d'un grand concours.

M. Brown laisse une veuve et sept enfants en bas âge.

FEU M. JAMES ANDERSON

Une figure bien sympathique vient de disparaître. M. James Anderson, gérant du moulin à farine de la Cie de la Baie d'Hudson, est mort dimanche matin, à Winnipeg.

Sa perte sera surtout regrettée des anciens habitants de la rivière Rouge, sans distinction d'origine. Parlant bien les deux langues, M. Anderson avait su s'acquérir l'estime de tous ceux qui l'approchaient.

Arrivé au Nord-Ouest depuis 31 ans, il connaissait parfaitement le pays, les mœurs, les coutumes des anciens. Il avait pu, grâce à ses capacités, parvenir au poste d'officier commissionné de la Compagnie. Depuis quelques années, il administrait le moulin à farine de la Compagnie. En cette qualité, il était en contact quotidien avec les cultivateurs. Les anciens ne voulaient pas entendre parler d'autres que lui. Il sera regretté longtemps de ceux là. Ses funérailles ont eu lieu hier à St. John.

Correspondance

Fort Alexandre, déc. 14, 1891.

Monsieur le Rédacteur du *Manitoba*,

Dans votre estimé journal je trouve un article de votre correspondant du Fort Alexandre, daté octobre 31. Comme je réside au Fort Alexandre depuis six ans, je suis fort surpris d'apprendre, par les colonnes de votre journal, ces mirabolantes choses dont parle votre enthousiaste correspondant qui, sans aucun doute, a voulu lancer une fumisterie aux dépens de ses semblables ; en tous les cas la dose est trop forte et trop contraire à la vérité, et vous me permettrez, Monsieur le Rédacteur, de me servir de vos colonnes dans l'intérêt du bon public, pour refuter les divagations de votre inconnu correspondant. Quand on veut faire de la propagande, il faut toujours rester dans les limites du vrai et de la justice.

Je n'ai rien à objecter contre le mil, l'avoine et surtout les rabiolles : que tout cela pousse par ici, personne n'a l'ombre d'un doute ; que la terre soit excellente, je le crois, mais qu'elle soit très difficile à défricher, cela est vrai ; que nous ayons de bons chemins, non ; ils sont impraticables pour le moment, et quiconque voudrait mener une charge à Selkirk, soit avec des bœufs ou des chevaux, il lui faudrait au minimum toute une semaine pour faire le voyage, aller et retour, avec une charge moyenne. Les dépenses du voyage se chiffrent invariablement à une piastre et demie par bête à somme, sans compter les dépenses du charretier. En été, quand on voyage par le lac, on n'a pas de dépenses du tout, la nourriture exceptée, pourvu qu'on ait une tente pour s'abriter durant la nuit, et qu'on possède un bateau. Voyez je vous prie quel est le meilleur mode de voyager, et quel est le moins dispendieux ?

Ensuite, votre correspondant se pose en marchand habile, mais selon moi, peu scrupuleux, puisqu'il démontre, blanc sur noir, qu'il vit aux dépens des pauvres malheureux sauvages qu'il exploite en bon marchand, comme il dit. Ceci est peu louable, et nos braves Métis, dont quelques-uns lisent votre journal, furent fort surpris d'apprendre qu'il y a parmi eux des marchands de cet acabit. Malheureusement, il y a bien des gens qui exploitent les sauvages, mais pour mettre un terme à ce trafic honteux, le département des sauvages, dans un but philantropique, a promulgué une loi (sans doute, votre correspondant l'ignore) défendant à n'importe qui de traiter avec les sauvages, sous peine d'amende, sans une licence spéciale. Plus loin, votre correspondant fait un appel aux bonnes familles catholiques qui pourtant seraient bien déçues en venant ici et en n'y trouvant ni église, ni école. Il est vrai que les sauvages possèdent une magnifique église, mais elle se trouve au centre de la réserve, et par conséquent trop loin, beaucoup trop loin (la distance est de cinq milles) de la terre des habitants.

Pour finir, il demande des gens pauvres en argent. Hélas ! à ceux-là, je dirai d'apporter leur cercueil, car au bout de huit jours, ils crèveraient de faim ici, quoiqu'en dise le bon marchand. Pour gagner une piastre ici, il ne faut pas y compter, et votre correspondant pourrait-il me dire la raison pourquoi les gens sont obligés de partir et d'aller quelquefois à 200 milles d'ici pour trouver de l'ouvrage et gagner de l'argent ???

UN SAUVAGE.

Choses et Autres

L'honorable sénateur Baillargeon est décédé le 15 courant à Québec à l'âge de 80 ans. L'honorable sénateur était le frère de feu Mgr Baillargeon, archevêque de Québec.

L'honorable M Dewdney, Ministre de l'Intérieur, est passé à Winnipeg dimanche en route pour Ottawa. A Regina, le 19 les membres de l'assemblée ont donné un banquet au ministre. Son honneur le lieutenant-gouverneur, les honorables sénateurs Perley et Lougheed, M. Daly, M.P., l'orateur et les membres de l'assemblée y assistaient.

Une dépêche de Bruxelles du 21 dit : d'après des nouvelles reçues du Père R[illegible]gos, vicaire apostolique de Mongolie, le révérend Père Minn, un prêtre chinois et mille chrétiens indigènes ont été tués durant les troubles récents du nord de la Chine. Les mêmes dépêches disent que tous les missionnaires et les belges attachés aux missions dans les districts en révolte sont sains et saufs et qu'il n'y a plus de danger pour le présent.

Madame Albani est à Chicago. Une indisposition l'a empêché de remplir plusieurs engagements.

Les élections en Angleterre peuvent être retardées deux ans encore ; cependant il est peu probable que l'on se prévale de ce délai.

L'honorable juge Church, de la Cour du Banc de la Reine, P. Q., a donné sa démission ; le juge Wurtele sera probablement son successeur.

Le ministre de la justice prend des procédés judiciaires contre les maisons qui ont fourni des pots-de-vin aux employés civils chargés d'effectuer les achats du gouvernement. Les montants réclamés varient de $500 à $6,000.

Le *Times*, de Londres, en parlant du renvoi d'office du cabinet Mercier, dit :

Le lieutenant-gouverneur Angers a agi dans la limite de son droit en renvoyant d'office le ministère Mercier. Ses raisons ne sont ni spécieuses ni légères. Qu'il ait agi sagement est une autre question. En somme, nous préfèrerions qu'il eût agi avec plus de délibération, mais ce serait un désappointement et une surprise si le bon sens au Canada n'approuvait pas cette tentative hardie de purifier l'atmosphère potitique.

Des dépêches récentes annoncent la formation du nouveau cabinet de Québec comme suit : De Boucherville, premier ministre et président du conseil ; Hall, trésorier ; L. P. Pelletier, secrétaire-provincial ; Nantel, travaux publics ; Flynn, terres de la couronne ; Beaubien, agriculture ; Casgrain, procureur-général ; trois ministres sans portefeuille : Masson, Taillon et McIntosh. La chambre doit être dissoute immédiatement. Une commission royale composée d'un juge, d'un officier civil et d'un comptable expert est nommée pour passer en revue toutes les transactions des divers départements et faire rapport.

Les libéraux de Welland font des démarches pour engager M. Blake à se porter candidat en remplacement de German qui vient de perdre son siège.

BAZAR DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. le curé Fillion, qui est à Saint-Boniface, nous dit que le bazar qui a eu lieu dans sa paroisse, la semaine dernière, a été un véritable succès. Les recettes ont atteint le chiffre de $1,158.00. M. le curé désire remercier tous ceux qui ont organisé ce bazar et ceux qui l'ont encouragé, tant de sa paroisse que d'ailleurs

PERSONNEL

Mademoiselle Bélanger, depuis quelques années à Port Arthur, est revenue s'établir à Saint Boniface.

M. A. F. Martin, M.P.P., est revenu du lac Dauphin vendredi soir, après une absence de plusieurs mois.

M. L. T. Prud'homme, du bureau de poste de Winnipeg et sa famille sont revenus d'un voyage dans la province de Québec

M. John McBeth vient d'être nommé assistant inspecteur des bois de la Couronne.

M. Roger Marion est de retour de sa ferme du Lac-des-Chênes.

M. Michel Cyr, fils aîné de M. Michel Cyr, de cette ville, est arrivé dimanche de Chicago pour l'installation de la Cour des Forestiers Catholiques de cette ville. M. Cyr profite de l'occasion pour passer quelques jours parmi les siens. Il s'en retournera probablement le lendemain de Noël.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 14 décembre 1891.

Procès-verbal de la 29me séance du 9me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 17me séance régulière, tenue le 14me jour de décembre A D. 1891.

Présents :—Son honneur le maire et MM les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Deschambault et Rocan.

Lue une lettre de M. le Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de Ritchot au sujet du ponton.

Déposés sur la table les comptes suivants :—Ed. Ducharme, $1 20 ; Frs Ducharme, 60 cts ; Alex. Parenteau, 45 cts ; R. Poulin, $2.10 ; la Cie Canadienne de Publication, $4.

Rapport du gardien d'enclos pour octobre et novembre donnant une recette de $1 50, et le compte de MM. Hough & Campbell pour $20.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M le conseiller Buron,

Que les comptes de MM. Ed. Ducharme, $1.20 ; Frs Ducharme, 60 cts ; Alex. Parenteau, 45 cts ; R. Poulin, $2.10, soient reçus et payés Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le compte de la Cie Canadienne de Publication pour $4 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que M. le constable reçoive instruction de voir les propriétaires et occupants de la ville de Saint-Boniface qui ont des troittoirs où la neige s'est amoncelée, et de les notifier qu'ils sont tenus de déblayer ces trottoirs sous le plus court délai. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que M. le constable reçoive instruction de s'entendre avec le Rév. Frère Jean pour laisser passer le public sur son chemin d'hiver traversant la rivière la Seine, de baliser le dit chemin et de mettre un avis aux extrémités annonçant au public qu'il peut y passer Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le conseil ne peut pas acquiescer à la demande des membres de la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface énoncée dans la lettre de leur secrétaire-trésorier en date du 23 novembre dernier, vû qu'il a été constaté par des experts que la solidité de la bâtisse de l'hôtel de ville serait grandement affectée par le changement demandé ; mais si ces Messieurs veulent bien s'entendre avec M. Jos. Gagnier pour changer de logement, le conseil sera favorable sur le consentement de ce dernier au changement qu'on pourrait faire dans ce dernier logement, vû qu'il n'y a aucun danger d'attaquer la solidité de la bâtisse en ôtant des cloisons dans cette partie. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le compte de MM. Hough & Campbell soit renvoyé et référé à la Cie Norwood pour paiement, conformément à l'entente existant entre le conseil et cette dernière compagnie à l'effet de payer toutes les dépenses au sujet du règlement No. 95. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Qu'un vote de remerciement soit offert aux Messieurs qui ont bien voulu venir examiner gratuitement la partie de la bâtisse de l'hôtel de ville à l'égard des changements demandés par les membres de la fanfare. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que la séance se lève et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Il y aura probablement une messe de minuit à la cathédrale.

—Le grand hôtel " Manitoba " s'inaugurera par un grand bal le 29 courant.

—Les élèves de nos maisons d'éducation ont huit jours de vacances à l'occasion des fêtes.

—La fanfare comprend maintenant 19 membres. M. C. Cusson et M. Geo. Lévêque sont les derniers membres admis.

—Le verdict du jury est maintenu dans une des causes de Chisholm. Il devra subir cinq ans de pénitencier et 25 coups de fouet.

—La Banque d'Hochelaga a décidé d'ouvrir une succursale ici en janvier prochain. M. Boire, caissier à Trois Rivières, prend charge de l'établissement.

—Assemblée des conservateurs de Winnipeg-Sud à l'Albert Hall, et assemblée des libéraux au Wesley Hall ce soir pour le choix des candidats respectifs.

—M. J. P. O. Allaire annonce au public que sa tannerie, à Saint-Boniface, est en pleine opération. Tannage et corroyage en général promptement exécutés. Ouvrage garanti. Satisfaction assurée. 3i 10 12 91

—Ovide Musin, le fameux violoniste belge, avec une compagnie d'excellents artistes, donne deux concerts au Princess Opera House, le 24 et 25 courant Le roi des Belges vient de conférer à M. Musin la plus haute décoration qu'il puisse accorder.

—Il y aura soirée dramatique et musicale le 27 courant à Saint-Pierre. Le programme est très bien rempli. Cette séance est donnée par les elèves du couvent de Saint-Pierre en l'honneur de M. le curé Jolys, dont la fête patronale tombe dimanche prochain.

—Le Jour de l'An de 1892 tombe un jour maigre. Malgré cela, il ne faut pas oublier les bonnes traditions et faire un bon dîner du Jour de l'An. M. Pelletier aura pour l'occasion des huîtres fraîches, des bonbons de choix et variés. Une visite est sollicitée.

—A l'étal de MM. Kobold & Cie, bouchers de Winnipeg, l'on peut voir en immenses quartiers, les restes du bœuf gras " Donald " qui a remporté le premier prix à l'exposition provinciale. Avant de conduire ce respectable animal à l'abattoir on a voulu le peser à la balance du marché. Donald pesait 2,400 lbs. Dira-t-on après cela que Manitoba n'est pas un bon pays pour l'élevage des animaux ?

—Une nouvelle annonce, c'est la lumière électrique couleur rubis, que l'on peut voir sur la rue Main, Winnipeg, devant les magasins de Thos. Brownlow, où cette année l'on voit un immense assortiment de cadeaux du jour de l'an : jouets, articles de fantaisie, boîtes à musique, jouets mécaniques fonctionnant par la vapeur ou par ressort. Aussi un assortiment considérable de hardes de messieurs et garçons, marchandises sèches et lingerie pour messieurs. Avec chaque habillement ou pardessus de garçon l'on donne un joli traîneau. A l'acheteur de marchandises sèches au montant de $25 il est fait un cadeau de valeur. Ces magasins méritent d'être visités, 422 et 424 rue Main, Winnipeg.

—De nombreux voyageurs profitent des excursions du C. P. R. pour aller passer les fêtes parmi leurs parents et leurs amis de l'est. Les voitures Forney qui font partie de tous les trains réguliers sont un véritable succès. Elles donnent autant de confort que les Pullman, et le service des chars touristes des mercredis soir, qui transportent les voyageurs directement à Toronto ou Montréal sans changement de chars donne une grande satisfaction pour la modique somme extra de $2.00.

—Les examens semestriels à l'Académie Provencher ont eu lieu lundi et hier en présence des commissaires. Les progrès des élèves sont plus que satisfaisants. L'enseignement des Révérendes Sœurs est solide et complet. Le français, l'anglais, l'arithmetique, la géographie, l'histoire et l'instruction religieuse font partie du cours suivi. On ne voit pas cependant que le catéchisme nuise aux autres matières du programme. Hier et aujourd'hui ont lieu les examens de l'école des filles.

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

20 déc.—Malgré tous les efforts que tente M. Clark, de Clarkleigh, pour arriver à être nommé maire, les catholiques semblent certains de la victoire en la personne du Frère Mulvihill. Les élections ont lieu mardi. Je tâcherai de vous faire parvenir le résultat avant que vous mettiez sous presse.

—Le Rév. Père Durocher est de retour de Qu'Appelle. Le Rév. Père Chaumont ira célébrer les fêtes de Noël à la Pointe aux Chênes où les habitants ont édifié une chapelle.

DECES

PRATT—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 34 ans, Dame Marie Pratt, épouse de Gaspard Vaillancourt. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et cinq enfants en bas âge.

AGRICULTURE

LES COCHONS ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Voici un titre qui, de prime abord, paraitra assez extraordinaire à plusieurs personnes et qui demande des explications.

Lors de la fondation de la société d'industrie laitière, à Saint-Hyacinthe, les hommes qui la dirigeaient ont mis à l'étude l'importante question de la fabrication du beurre et du fromage, en vue de l'exportation à l'étranger des produits de la laiterie. Par les efforts de cette société, le bon vouloir des amis de la cause agricole et l'expérience acquise depuis dix ans, des progrès réels ont été réalisés. On a étudié aux Etats-Unis la fabrication du fromage, et du Danemark nous sont venues ces machines centrifuges qui nous permettront de développer la fabrication du beurre.

Il y a encore des progrès à accomplir, et pour justifier le titre de notre article "Des cochons et de l'industrie laitière," c'est vers le Danemark qu'une fois de plus nous devons diriger nos regards. Que les cultivateurs du district de Saint-Hyacinthe et des autres parties de la province veuillent bien faire attention à nos remarques et les discuter entre eux dans leur propre intérêt.

Les patrons de nos fromageries dont le lait est utilisé pour la fabrication du fromage retournent à la fabrique chercher ce qu'on appelle "le petit lait," qui peut servir à l'engraissement des porcs. Or, au Danemark, le porc est une industrie annexe de la fabrication du beurre ou du fromage; il existe toujours une porcherie ou le champ des porcs dans le voisinage (plus ou moins immédiat, bien entendu) de la fabrique. Ces porcs, élevés en commun, sont vendus en gros comme l'est le fromage, et le produit de la vente est divisé entre les patrons, comme l'est le produit de la vente du fromage, au *pro rata* de la fourniture du lait.

Par ce système qui réussit bien au Danemark, il y a pour les intéressés économie de temps, emploi utile de tout le lait et des déchets de la fabrique, et engraissement plus économique des porcs.

Ce système pourrait-il réussir dans la province de Québec aussi bien qu'ailleurs? Nous le croyons, et la chose nous parait tellement importante que les patrons de fromagerie ou de beurrerie devraient au moins en faire l'essai, sur une petite échelle d'abord, puis plus en grand ensuite si le succès couronne l'entreprise.

Ce qui doit porter les cultivateurs à croire que l'élevage des porcs peut leur être profitable par le moyen que nous suggérons, ce sont les droits que le gouvernement du Canada a imposés en 1890 sur le porc des Etats-Unis. Ces droits ont eu pour effet de stimuler le zèle des éleveurs de porcs dans certaines parties du pays, entre autres dans la province d'Ontario.

Nous signalerons l'établissement de William Davis & Co., de Toronto, qui tue maintenant par année 75,600 porcs, pendant que Grant, d'Ingersol, en abat 50,000, Fearman, d'Hamilton, 35,000, Lawry & Co., du même endroit, 30,000, sans compter plusieurs autres boucheries du même genre, ce qui démontre l'importance que prend en Canada l'élevage des cochons.

La demande pour ces animaux vivants est si grande que ces établissements sont obligés de les importer des Etats-Unis, en payant des droits élevés.

Sur le marché d'Angleterre, ce qu'on appelle *bacon* (lard fumé) se vend de un à deux centins par livre de plus s'il vient du Canada que s'il vient des Etats-Unis, parce que le cochon américain étant engraissé avec du blé-d'inde, a une saveur d'huile que n'a pas le lard canadien.

Si des porcheries étaient établies auprès des fabriques de fromage et de beurre, non-seulement on utiliserait le petit lait, mais aussi les menus grains qui deviendraient une source de profit pour le cultivateur, et il n'y a pas de doute que notre lard sur le marché anglais serait préféré au lard de l'ouest américain.

Ce qu'il y a à considérer, c'est que les cochons du poids de 200 livres obtiennent en Angleterre un meilleur débit que des animaux d'une pesanteur plus grande.

Les droits imposés sur le porc étranger ont eu pour effet, l'an dernier, d'augmenter de 400,000 dans Ontario, le nombre des cochons; mais l'Angleterre nous offre un débouché presque illimité, car elle importe, chaque année, "cinq cent millions" de livres de jambon et de lard et, sur ce nombre, le Canada ne lui en fournit que sept millions de livres.

L'élevage des porcs intéresse donc grandement la province de Québec tout aussi bien que la province d'Ontario, et dans les cercles agricoles ou dans les conventions de la société d'industrie laitière ou dans les conférences sur l'agriculture ou dans les réunions des syndicats, il importe que la question soit traitée, discutée, afin d'attirer l'attention de nos cultivateurs et frapper leur intelligence sur les résultats à espérer de cette industrie.

Le titre de notre article "Les cochons et l'industrie laitière" se trouve donc justifié par les remarques qui précèdent.

—*Le Courrier de St-Hyacinthe.*

MOYENS DE CONSERVER LES ŒUFS

A tous les procédés connus pour conserver les œufs, il faut ajouter le suivant, fort simple et le plus sûr, employé par les Chinois:

Pour conserver pendant longtemps, à l'état frais, les œufs recueillis au moment de la ponte, on les plonge dans une dissolution d'une partie de sel de cuisine sur dix parties d'eau. On les y laisse jusqu'à ce qu'ils tombent au fond.

A ce moment ils sont suffisamment pénétrés et recouvert de sel.

On les retire pour les sécher et on les conserve en caisse. La caisse doit, par précaution, contenir ou du sable pur, ou de la sciure de bois bien sec.

ÉLECTRICITÉ ET LABOUR

Le sénateur Keller, de Sank Center, Minn., a inventé un nouveau procédé pour labourer la terre.

C'est bien simple. Sur une charrue ordinaire on place une batterie électrique à courant permanent et d'une intensité suffisante pour faire mouvoir la machine. Quelque soit la dûreté du sol, cette charrue pourra labourer n'importe quelle terre.

LES LAMPES QUI FUMENT

Le meilleur moyen d'empêcher les lampes de fumer est de tremper les mèches dans du vinaigre fort et de les faire sécher avant de s'en servir. Après cette petite préparation, on sera tout étonné de voir quelle flamme claire et brillante on obtient par ce procédé qui est la simplicité même.

Un cultivateur américain très distingué a fait une curieuse expérience. Il tint une paire de chevaux à herser pendant quatorze jours une pièce de terre qu'il voulait ensemencer en blé; vû la grande sécheresse du printemps dernier, il pensait avec raison par ces hersages répétés pouvoir retenir dans le sol assez d'humidité pour empêcher l'enfrais artificiel qu'il avait répandu sur son terrain de brûler sa semence. Quel fut le résultat de tout le travail? C'est que cette pièce de terre qui rapportait avec un soin ordinaire de 25 à 28 minots par arpent produisit cet été 43 minots. Le proverbe qui dit qu'un bon ameublement vaut le fumier est donc vrai.